Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 39 (2002)
Heft: 1528

Artikel: L'humanité oubliée
Autor: Danesi, Marco
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1008690

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine Public
domainepublic.ch

L'humanité oubliée

ENCORE UNE RÉVISION DE LA LOI SUR L'ASILE. ELLE RÉPOND À L'INITIATIVE DE L'UDC ET À L'HARMONISATION EUROPÉENNE EN COURS. La première se dresse farouchement contre les abus, et contre l'asile tout court. La deuxième envisage une législation homogène face à l'afflux grandissant de réfugiés. Sur la défensive, le Conseil fédéral suit le mouvement. D'un côté, il compte désamorcer l'initiative en lui emboîtant le pas, malgré quelques mesures favorisant l'intégration des personnes sans statut définitif ainsi que le regroupement familial. De l'autre, il souhaite se rapprocher de l'espace européen et de la Convention de Dublin (le principe du renvoi dans un Etat tiers sûr) en invoquant un certain pragmatisme: la Suisse ne peut accueillir tous les recalés de l'Union. En même temps, il joue la carte des subventions fédérales à l'égard des cantons parfois récalcitrants dans l'exécution de ses directives.

Or, l'objectif des politiques migratoires est de maîtriser les flux en provenance des pays pauvres, toujours en voie de développement: en gros, trois continents plus une bonne partie de l'est européen. La libre circulation au sein du monde occidental se double de la limitation des immigrations depuis le reste du monde. On retrouve le paradoxe d'une globalisation économique bancale où l'ouverture des marchés internes s'accomplit en dépit d'une véritable libéralisation du commerce mondial. Avec la prochaine révision de la Loi sur les étrangers, la Suisse n'échappe pas à la logique de l'exclusion. Car elle entend favoriser l'arrivée des ressortissants des pays occidentaux nantis de titres d'études de qualité et rationner, sinon tarir, l'afflux de main d'œuvre sous-qualifiée, originaire des régions pauvres de la planète.

La Loi sur l'asile est désormais l'instrument de cette politique. Il s'agit de débusquer les faux réfugiés. Tous ceux qui déguisent le besoin économique en demande de protection. Elle sert à éliminer, écarter plutôt qu'à accueillir. Bien sûr, au nom des vrais persécutés. Et tant pis si la procédure d'asile multiplie les obstacles administratifs qui risquent de sanctionner bons et mauvais candidats sans distinction.

Avec la prochaine révision de la Loi sur les étrangers, la Suisse n'échappe pas à la logique de l'exclusion.

Ainsi le recours à l'illégalité, à la clandestinité, promet de se généraliser. Il faudra légiférer, durcir le ton et les pratiques. Une loi inédite sur le travail au noir semble déjà à l'ordre du jour. La déshumanisation de l'asile, voire de toute approche des migrations, guette à l'horizon. Ce ne sont plus des êtres humains, mais des quantités anonymes à contingenter, monnaie d'échange entre gouvernements, otages de xénophobies et populismes alliés.

Le droit à l'asile court à sa perte. Réduit à un mal nécessaire, sans solution, il oublie la générosité. Il devient un réflexe de régulation. A l'image d'un frein à l'endettement, c'est une mécanique institutionnelle plutôt qu'un agent de relation avec le monde. C'est la dérive à conjurer. MD

Sommaire

Fusion syndicale: Les chances d'un nouveau syndicalisme (p. 2)

Fusion syndicale: A la conquête des déserts syndicaux (p. 3)

Bilatérales: Secret bancaire, fin des rounds d'observation (p. 4)

Circulation routière: Le coût humain de la mobilité (p. 5)

Mondialisation: Les inégalités se creusent (p. 6)

Travail et société: La Suisse tout en souplesse (p. 7)

JAA 1002 Lausanne
Annoncer les rectifications d'adresses

13 septembre 2002
Domaine Public n° 1528
Depuis trente-neuf ans,
un regard différent sur l'actualité